

Paraît chaque mois
Abonnement annuel:
145 francs suisses
Fascicule mensuel:
15 francs suisses

100^e année — N^{os} 7-8
Juillet-Août 1987

Le Droit d'auteur

Revue mensuelle de
l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI)

Sommaire

NOTIFICATIONS RELATIVES AUX TRAITES

Convention phonogrammes. Adhésion: République de Corée 250

ETUDES

Les oeuvres audiovisuelles dans la loi française du 3 juillet 1985, par *André Kerever* . . . 251

CORRESPONDANCE

Lettre d'Israël, par *Victor Hazan* 259

ACTIVITES D'AUTRES ORGANISATIONS

Confédération internationale des sociétés d'auteurs et compositeurs (CISAC). Commission juridique et de législation (Varsovie, 20-23 mai 1987) 268

Association littéraire et artistique internationale (ALAI). Journées d'étude, Comité exécutif et Assemblée générale (Sorrente, 1^{er}-2 juin 1987) 268

LIVRES ET ARTICLES

Liste bibliographique 270

Notice bibliographique

Direito de Autor. Princípios Fundamentais, par *Antônio Chaves* 273

Rettslig vern av EDB-programmer og databaser, par *Tarjei Stensaasen* 274

CALENDRIER DES REUNIONS 275

LOIS ET TRAITES DE DROIT D'AUTEUR ET DE DROITS VOISINS (ENCART)

Note de l'éditeur

REPUBLIQUE DOMINICAINE

Loi sur le droit d'auteur (N^o 32-86, du 4 juillet 1986) Texte 1-01

© OMPI 1987

La reproduction des notes et rapports officiels, des articles ainsi que des traductions de textes législatifs et conventionnels, publiés dans la présente revue, n'est autorisée qu'avec l'accord préalable de l'OMPI.

ISSN 0012-6365

Notifications relatives aux traités

Convention phonogrammes

Adhésion

REPUBLIQUE DE COREE

Le directeur général de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) a informé les gouvernements des Etats invités à la Conférence diplomatique sur la protection des phonogrammes que, selon la notification reçue du secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, le Gouvernement de la République de Corée avait déposé, le 1^{er} juillet 1987, son instrument d'adhésion à la Convention pour la protection des producteurs de

phonogrammes contre la reproduction non autorisée de leurs phonogrammes.

La convention entrera en vigueur, à l'égard de la République de Corée, trois mois après la date de la notification faite par le directeur général de l'OMPI, soit le 10 octobre 1987.

Notification phonogrammes N° 46, du 10 juillet 1987.

Études

Les oeuvres audiovisuelles dans la loi française du 3 juillet 1985

André KEREVER*

Correspondance

Lettre d'Israël

Législation en vue de la création d'un système de télévision par câble

Victor HAZAN*

Activités d'autres organisations

Confédération internationale des sociétés d'auteurs et compositeurs (CISAC)

Commission juridique et de législation

(Varsovie, 20-23 mai 1987)

La Commission juridique et de législation de la Confédération internationale des sociétés d'auteurs et compositeurs (CISAC) s'est réunie à Varsovie du 20 au 23 mai 1987, à l'invitation de la Société d'auteurs polonaise (*Stowarzyszenie Autorow, ZAIKS*). L'OMPI était représentée par M. Mihály Ficsor, directeur, Division juridique du droit d'auteur.

Outre des informations sur les faits nouveaux survenus dans les pays membres, la commission a entendu, en particulier, les exposés de quelques-uns de ses membres sur les thèmes suivants :

— Les rapports de hiérarchie entre les conventions internationales et les législations nationales sur le droit d'auteur (M. G. Koumantos, Grèce);

— Les banques de données et le droit d'auteur (M. A. Françon, France);

— La reconnaissance explicite d'un "droit de destination" pour les auteurs à l'égard de leurs oeuvres (M. T. Desurmont, France);

— Les législations socialistes concernant les droits des auteurs sur les oeuvres créées sur commande et dans le cadre de contrats de travail (M. G. Pálos, Hongrie);

— Conclusions du Groupe de travail sur les satellites et la télévision par câble (M. W. Dillenz, Autriche);

— Les conflits de lois pouvant résulter de l'application de l'article 11(II) du Contrat type CISAC de représentation réciproque entre sociétés de droits d'exécution publique (Mme P. Schepens, Belgique);

— Conclusions du Groupe de travail sur les auteurs salariés (M. D. de Freitas, Royaume-Uni).

Chacun de ces exposés a été suivi d'un débat animé, au cours duquel la commission a aussi été informée des activités de l'OMPI dans les domaines du droit d'auteur et des droits voisins.

Association littéraire et artistique internationale (ALAI)

Journées d'étude, Comité exécutif et Assemblée générale

(Sorrente, 1^{er}-2 juin 1987)

A l'invitation du Groupe national italien de l'ALAI et de la Société italienne des auteurs et éditeurs (*Società Italiana degli Autori ed Editori, SIAE*), l'Association littéraire et artistique internationale (ALAI) a tenu des journées d'étude à Sorrente les 1^{er} et 2 juin 1987. Ces journées d'étude, auxquelles une centaine de personnes ont participé, étaient présidées par M. Georges Koumantos (Grèce), président de l'ALAI. L'OMPI était repré-

sentée par M. Mihály Ficsor, directeur, Division juridique du droit d'auteur.

Deux thèmes ont été examinés dans le cadre de ces journées d'étude. Le premier, qui concernait la radiodiffusion directe par satellite, l'a été sur la base d'un rapport sur la radiodiffusion directe par satellite et ses conséquences pour le droit d'auteur, présenté par M. Michael Freegard (Royaume-Uni). Le deuxième concernait divers aspects de la protection

des films cinématographiques, examinés sur la base de trois rapports : l'un intitulé "L'introduction de spots publicitaires dans la projection télévisée d'oeuvres cinématographiques par rapport à la protection du droit moral de l'auteur", de M. Mario Fabiani (Italie); un autre intitulé "Les techniques succédanées d'exploitation des films cinématographiques par rapport au droit d'auteur et au droit de la concurrence", de M. Paolo Spada (Italie); enfin, un autre portant sur la représentation théâtrale de films cinématographiques, préparé par M. Francesco Paolo Regoli (Italie).

A l'occasion des journées d'étude, le Comité exécutif de l'ALAI s'est réuni deux fois, les 1^{er} et 2 juin. Ayant pris note du rapport de M. André Françon (secrétaire général de l'ALAI) sur les activités passées et prévues de l'ALAI, ainsi que du rapport de Mme Denise Gaudel (trésorière de l'ALAI) et ayant examiné lesdits rapports, le Comité exécutif a adopté, à l'issue des travaux et dans le cadre des journées d'étude, la résolution suivante sur les questions que soulève la radiodiffusion directe par satellite :

L'Association littéraire et artistique internationale (ALAI),

Constatant que la transmission par satellite de signaux porteurs de programmes aux fins — ou à l'effet prévisible — de réception directe par le public a déjà lieu et qu'elle est vraisemblablement appelée à se développer encore,

Constatant en outre que, nonobstant les dispositions des règlements de l'Union internationale des télécommunications sur la radiodiffusion afin de limiter les "débordements géographiques", l'"empreinte" des satellites de radiodiffusion directe s'étendra inévitablement, dans bien des cas, sur plusieurs territoires nationaux à la fois,

Rappelant qu'à son Congrès de la mer Egée, en avril 1983, dans sa résolution sur "le droit d'auteur et les satellites spatiaux", l'ALAI avait affirmé que la radiodiffusion

directe par satellite constitue de la radiodiffusion aux fins des conventions internationales sur le droit d'auteur et des législations nationales sur le droit d'auteur,

Considère que la responsabilité à l'égard des auteurs et de tous autres titulaires de droits échoit à l'organisme de radiodiffusion d'origine, à savoir celui qui décide des programmes devant être portés par les signaux qui seront transmis au satellite, et que cela vaut non seulement pour les services de radiodiffusion spécialement destinés à la réception directe par le public, mais aussi pour les autres transmissions par satellite dont tel est l'effet prévisible;

Considère en outre que, puisque certains membres du public ne recevront pas les signaux radiodiffusés directement, mais seulement par l'intermédiaire d'un réseau de transmission par câble, la responsabilité des exploitants de réseaux de ce type devrait être clairement définie conformément aux dispositions de l'article 11^{bis.1}ii) de la Convention de Berne, ainsi que le recommande l'ALAI dans sa résolution adoptée à Amsterdam, en mai 1982;

Souligne que, dans tous les cas, les négociations concernant la rémunération des auteurs devraient tenir compte non seulement de l'auditoire potentiel dans le pays dont les radiodiffusions sont originaires, mais aussi de l'ensemble de l'auditoire situé à l'intérieur de l'"empreinte" du satellite;

Reconnaît que certaines questions, concernant l'applicabilité éventuelle des législations de pays autres que celui de l'organisme de radiodiffusion d'origine, d'une part, et les juridictions compétentes, d'autre part, restent à éclaircir; et

Recommande que les organisations internationales appropriées et les organismes représentant toutes les parties intéressées poursuivent l'étude de ces questions.

Le 2 juin 1987, l'ALAI a tenu son assemblée générale à l'hôtel Sorrento Palace. L'Assemblée générale a pris note du rapport du secrétaire général sur les activités passées et prévues de l'Association, ainsi que du rapport de la trésorière sur la situation financière de l'Association.

Livres et articles

Liste bibliographique

Ceci est une sélection des livres et des articles que le Bureau international a reçus entre le 1^{er} janvier et le 30 juin 1987.

Livres

- AMERICAN SOCIETY OF COMPOSERS, AUTHORS AND PUBLISHERS. *Copyright Law Symposium Thirty-two*. Nathan Burkan Memorial Competition. New York, Columbia University Press, 1986. – XIV–286 p.
- BATE (Stephen de B.). *Television by Satellite: Legal Aspects*. Oxford, ESC, 1987. – VI–146 p.
- BORKING (John J.). *Third Party Protection of Software and Firmware: Direct Protection of Zeros and Ones*. Amsterdam, North-Holland, 1985. – XX–521 p.
- CANADA. Province de Québec. *Position of the Quebec Government Concerning the Revision of the Copyright Act*. Direction des communications du Ministère des affaires culturelles, Québec, 1986. – 41 p.
- CHAVES (Antônio). *Direito de Autor. Princípios Fundamentais*¹. Rio de Janeiro, Forense, 1987. – XII–538 p.
- HILLIG (Hans-Peter). *Urheber- und Verlagsrecht*. Textausgabe mit einer ausführliche Einführung und einem Sachverzeichnis. Troisième édition. Munich, Deutscher Taschenbuch Verlag, 1987. – XXX–370 p.
- INTERNATIONAL ASSOCIATION OF ENTERTAINMENT LAWYERS. *Merchandising and Sponsorship in the Music Business*². Apeldoorn–Antwerp, Maklu Publishers, 1986. – 120 p.
- *Limitation of Free Bargaining and Sanctity of Contracts with Performing Artists and Composers*³. Apeldoorn–Antwerp, Maklu Publishers, 1987. – 121 p.
- JAPON. Agency for Cultural Affairs. *Copyright Law of Japan*. Tokyo, 1986. – 89 p.
- LATMAN (Alan) et PATRY (William F.). *Latman's Copyright Law*. 6^e édition. Washington, BNA, 1986. – XVIII–687 p.
- NIMMER (Raymond T.). *The Law of Computer Technology*. Boston, New York, Warren, Gorham & Lamont, 1985, – mult. pages.
- PRACTISING LAW INSTITUTE. *Patents Copyrights, Trademarks and Literary Property: Course Handbook Series*—
- *Computer Software and Chips 1986: Protection and Marketing*. New York, PLI, 1986. – 608 p. (n° 226).
- *Computer Law Institute 1986*. New York, PLI, 1986. – 1008 p. (n° 230).

- *Communications Law 1986*. New York, PLI, 1986. – Deux vol., 1063 p. + 1096 p. (n° 232).
- *Telecommunications 1986: Competition and Deregulation After the AT&T Divestiture*. New York, PLI, 1986. – 1048 p. (n° 234).
- STENSAASEN (Tarjei). *Rettslig vern av EDB-programmer og databaser*⁴. Oslo, TANO A.S., 1987. – 312 p.
- UNION INTERNATIONALE DES EDITEURS. *Internationales Urheberrechts-Symposium* (Symposium international de droit d'auteur), Schriften zum gewerblichen Rechtsschutz, Urheber- und Medienrecht (SGRUM)⁵. Munich, J. Schweitzer Verlag, 1986. – 240 p.

Articles

- AMRI (A.). *La propriété littéraire et artistique dans la législation des pays arabes : étude comparative*. In "Bulletin du droit d'auteur" (Unesco), 1986, vol. 20, n° 2/3, p. 4–16.
- ARNOLD (R.). *Towards a Performers' Copyright: an Analysis of Rickless v. United Artists*. In "European Intellectual Property Review", 1987, vol. 9, n° 4, p. 97–102.
- BARTA (J.) et MARKIEWICZ (R.). *Urheberrechtliche Fragen der Restaurierung von Baudenkmälern*. In "Gewerblicher Rechtsschutz und Urheberrecht, Internationaler Teil" (GRUR International), 1986, n° 11, p. 705–710.
- BERALDI (R.M.) et ACZEL (M.C.). *La protección jurídica del "software" en el derecho positivo argentino y la necesidad de su regulación específica*. In "Revista del derecho internacional", 1985, vol. 7, n° 21, p. 457–467.
- BERRYMAN (J.). *Anton Piller Injunctions: an Update*. In "Intellectual Property Journal", 1986, p. 49–68.
- *Damages for Conversion Under the Copyright Act (Canada)*. In "Intellectual Property Journal", 1987, vol. 3, n° 1, p. 107–124.
- BOTTCHER (O.). *Schutz des geistigen Eigentums an Zulassungsunterlagen*. In "Gewerblicher Rechtsschutz und Urheberrecht" (GRUR), 1987, vol. 98, n° 1, p. 19–26.
- BRANDI-DOHRN (M.). *Der Schutz von Computersoftware in Rechtsprechung und Praxis*. In "Gewerblicher Rechtsschutz und Urheberrecht" (GRUR), 1987, vol. 89, n° 1, p. 1–6.
- BRENNAN (T.C.). *The Copyright Royalty Tribunal—An American Perspective*. In "Journal of the Copyright Society of the USA", 1987, vol. 34, n° 2, p. 148–165.
- BRIDGE (S.). *La photocopie aux fins d'enseignement en Australie*. In "Bulletin du droit d'auteur" (Unesco), 1986, vol. 20, n° 4, p. 40–47.
- BROWN (R.S.). *Copyright and its Upstart Cousins: Privacy, Publicity, Unfair Competition: the 16th Donald C. Brace Memorial Lecture*. In "Journal of the Copyright Society of the USA", 1986, vol. 33, n° 4, p. 301–321.

¹ Voir *Le Droit d'auteur*, 1987, p. 273.

² *Ibid.*, 1987, p. 182.

³ *Ibid.*, 1987, p. 182.

⁴ *Ibid.*, 1987, p. 274.

⁵ *Ibid.*, 1986, p. 381.

- CHAVES (A.). *Derechos de autor y patentes de invención de los profesores y estudiantes universitarios*. In "Revista del derecho industrial", 1985, vol. 7, n° 19, p. 23-33.
- CHESNAIS (P.). *La Convention de Rome : vingt-cinq ans après*. In "Bulletin du droit d'auteur" (Unesco), 1986, vol. 20, n° 4, p. 8-13.
- CIGOJ (S.). *Der Schutz ausländischer Urheber nach jugoslawischem Recht*. In "Archiv für Urheber-, Film-, Funk- und Theaterrecht" (UFITA), 1986, vol. 103, p. 113-130 [texte allemand avec résumé anglais en regard].
- COHEN JEHORAM (H.). *Battles Around the Agreements Concerning Simultaneous Cable Distribution of Broadcasting Programs*. In "Revue internationale du droit d'auteur" (RIDA), 1987, n° 131, p. 33-53 [texte anglais avec traductions française et espagnole en regard].
- COMTE (J.-L.). *Revisionsbestrebungen im schweizerischen Immaterialgüterrecht*. In "Gewerblicher Rechtsschutz und Urheberrecht, Internationaler Teil" (GRUR International), 1986, n° 11, p. 675-681.
- CORREA (C.M.). *La comercialización del "software": temas principales y términos y condiciones contractuales*. In "Revista del derecho internacional", 1985, vol. 7, n° 21, p. 485-506.
- DAVIES (G.). *La Convention de Rome a vingt-cinq ans : un hommage rendu à son succès*. In "Bulletin du droit d'auteur" (Unesco), 1986, vol. 20, n° 4, p. 14-19.
- DE FREITAS (D.). *The Performing Right Tribunal in the United Kingdom*. In "Journal of the Copyright Society of the USA", 1987, vol. 34, n° 2, p. 166-192.
- DEMARET (P.). *Patent- und Urheberrechtsschutz, Zwangslizenzen und freier Warenverkehr im Gemeinschaftsrecht*. In "Gewerblicher Rechtsschutz und Urheberrecht, Internationaler Teil" (GRUR International), 1987, vol. 1, n° 1, p. 1-14.
- DEUTSCH (A.). *Politics and Poker—Music Faces the Odds: a Ten-Year Retrospective*. In "Journal of the Copyright Society of the USA", 1986, vol. 34, n° 1, p. 38-52.
- DILLENZ (W.). *The Copyright Royalty Tribunals in Austria, the Federal Republic of Germany and Switzerland*. In "Journal of the Copyright Society of the USA", 1987, vol. 34, n° 2, p. 193-200.
- FLEISCHMANN (A.). *Die Berner Übereinkunft zum Schutze des Urheberrechts*. In "Archiv für Urheber-, Film-, Funk- und Theaterrecht" (UFITA), 1986, vol. 103, p. 45-64 [texte allemand avec résumé anglais en regard].
- FRANÇON (A.). *L'avenir du droit d'auteur*. In "Revue de droit intellectuel — l'Ingénieur-Conseil", 1986, n° 12, p. 385-394.
- *La nouvelle loi française sur le droit d'auteur*. In "Bulletin du droit d'auteur" (Unesco), 1986, vol. 20, n° 2/3, p. 17-21.
- FULD (L.). *Die Konvention vom 9. September 1886 betreffend die Errichtung einer internationalen Union zum Schutze der literarischen und artistischen Werke*. In "Archiv für Urheber-, Film-, Funk- und Theaterrecht" (UFITA), 1986, vol. 103, p. 31-44 [texte allemand avec résumé anglais en regard].
- GAUBIAC (Y.). *La rémunération pour copie privée des phonogrammes et vidéogrammes selon la loi française du 3 juillet 1985*. In "Revue du droit de la propriété industrielle", 1986, n° 7, p. 12-32.
- GINSBURG (J.C.). *Les conflits de lois relatifs au titulaire initial du droit d'auteur*. In "Revue du droit de la propriété industrielle", 1986, n° 5, p. 26-35.
- *L'enseignement du droit d'auteur aux Etats-Unis d'Amérique*. In "Bulletin du droit d'auteur" (Unesco), 1986, vol. 20, n° 2/3, p. 52-60.
- GOLDSTEIN (P.). *Infringement of Copyright in Computer Programs*. In "Archiv für Urheber-, Film-, Funk- und Theaterrecht" (UFITA), 1987, vol. 104, p. 69-80 [texte anglais avec résumé allemand en regard].
- GOLVAN (C.). *Copyright and Writers—A Study in the Balancing of the Public Interests Which Affect the Limits of the Protection Afforded to Literary Works by the Law of Copyright in Australia*. In "European Intellectual Property Review", 1987, vol. 9, n° 3, p. 66-72.
- GUERASSIMOV (E.P.). *Les bases du droit d'auteur dans les pays socialistes (l'Union des républiques socialistes soviétiques prises comme exemple)*. In "Bulletin du droit d'auteur" (Unesco), 1986, vol. 20, n° 2/3, p. 22-32.
- GUILGUET (P.) et MARCELLIN (Y.). *Le régime juridique de la protection du logiciel dans la loi du 3 juillet 1985 relative aux droits d'auteur*. In "Revue du droit de la propriété industrielle", 1985, n° 1, p. 6-15.
- HACKEMANN (M.). *Urheberrechtlicher Schutz von Datenbanken—rechtsvergleichend und nach internationalem Recht*. In "Zeitschrift für Urheber- und Medienrecht" (ZUM), 1987, vol. 31, n° 5, p. 269-276.
- HECKER (H.G.). *Hundert Jahre revidierte Berner Übereinkunft: Bericht von der gleichlautenden Tagung des Instituts für Urheber- und Medienrecht am 18. April 1986 in München*. In "Zeitschrift für Urheber- und Medienrecht" (ZUM), 1986, vol. 30, n° 10, p. 515-517.
- HIGASHIMA (T.) et USHIKU (K.). *A New Means of International Protection of Computer Programs Through the Paris Convention—A New Concept of Utility Model*. In "Computer/Law Journal", 1986, vol. 7, n° 1, p. 1-22.
- HITCHCOCK (D.). *Copyright in Drawings Does Not Extend to Protect Patent Objects*. In "Intellectual Property Journal", 1986, p. 236-245.
- HODIK (K.H.). *Änderungen im österreichischen Urheberrecht: eine Novelle zur Novelle*. In "Gewerblicher Rechtsschutz und Urheberrecht, Internationaler Teil" (GRUR International), 1987, n° 1, p. 34-37.
- HUANG (Z.). *Etat des travaux sur le droit d'auteur en Chine*. In "Bulletin du droit d'auteur" (Unesco), 1986, vol. 20, n° 2/3, p. 33-42.
- HUBMANN (H.). *Hundert Jahre Berner Übereinkunft. Rückblick und Ausblick*. In "Archiv für Urheber-, Film-, Funk- und Theaterrecht" (UFITA), 1986, vol. 103, p. 5-300 [texte allemand avec résumé anglais en regard].
- ISACKER (F. van). *Le congrès artistique de 1877 à Anvers, la loi belge du 22 mars 1886 sur le droit d'auteur et la Convention de Berne du 9 septembre 1886*. In "Revue de droit intellectuel — l'Ingénieur-Conseil", 1986, vol. 76, n° 10/11, p. 375-379.
- JOHNSON (P.). *Competition, Copyright and the Public Interest: BL v. Armstrong*. In "Business Law Review", 1986, vol. 7, n° 4, p. 99-102.
- KARNELL (G.). *De nordiska strävandena till harmonisering av upphovsrätten (The Nordic Endeavors to Harmonize Copyright Law)*. In "NIR, Nordiskt Immateriellt Rättsskydd", 1987, n° 1, p. 27-35.
- KARP (I.). *Reflections on the Copyright Revision Act*. In "Journal of the Copyright Society of the USA", 1986, vol. 34, n° 1, p. 53-71.
- KEON (J.) et RUSH (A.F.). *The Canadian Copyright Appeal Board: in Retrospect and in Revision*. In "Journal of the

- Copyright Society of the USA", 1987, vol. 34, n° 2, p. 201-213.
- KERNOCHAN (J.M.). *Protection of Unpublished Works in the United States Before and After the Nation Case*. In "Journal of the Copyright Society of the USA", 1986, vol. 33, n° 4, p. 322-331.
- *Imperatives for Enforcing Authors' Rights*. In "Revue internationale du droit d'auteur" (RIDA), 1987, n° 131, p. 181-221 [texte anglais avec traductions française et espagnole en regard].
- KINDERMANN (M.). *Technik und Urheberrecht—Wechselwirkungen und gegenseitige Abhängigkeiten*. In "Zeitschrift für Urheber- und Medienrecht" (ZUM), 1987, vol. 31, n° 4, p. 219-228.
- KOCH (P.). *Das englische Urheberrecht unter besonderer Berücksichtigung der Trägerschaft von Urheberrechten bei angestellten Urhebern*. In "Archiv für Urheber-, Film-, Funk- und Theaterrecht" (UFITA), 1986, vol. 103, p. 85-111 [texte allemand avec résumé anglais en regard].
- KOPACZ (W.J.). *Les oeuvres d'origine étrangère et la mention du copyright ["copyright notice"] aux Etats-Unis*. In "Revue du droit de la propriété industrielle", 1986, n° 5, p. 19-25.
- KORMAN (B.) et KOENIGSBERG (I.F.). *Performing Rights in Music and Performing Rights Societies*. In "Journal of the Copyright Society of the USA", 1986, vol. 33, n° 4, p. 332-367.
- KRAUSE (W.). *Das neue Kopierrecht: eine Reform im Wirtschaftsinteresse der Verlage? Anmerkungen zur neuerlichen Urheberrechtsreform*. In "Gewerblicher Rechtsschutz und Urheberrecht" (GRUR), 1986, vol. 88, n° 11, p. 789-794.
- KRIEGER (A.). *100 [Hundert] Jahre revidierte Berner Übereinkunft: eine rechtspolitische Zwischenbilanz*. In "Zeitschrift für Urheber- und Medienrecht" (ZUM), 1986, vol. 30, n° 10, p. 508-515.
- KUHN (M.). *Harmonisierung des Rundfunkrechts in Europa*. In "Zeitschrift für Urheber- und Medienrecht" (ZUM), 1986, vol. 30, n° 11, p. 585-588.
- LEWINSKI (S. von). *Entwicklung und aktueller Stand der Bibliothekstantieme in den Niederlanden*. In "Gewerblicher Rechtsschutz und Urheberrecht, Internationaler Teil" (GRUR International), 1986, n° 12, p. 783-787.
- LIECHTI (P.F.). *The Collection of Copyright Royalties and the Federal Arbitral Commission in Switzerland*. In "Journal of the Copyright Society of the USA", 1987, vol. 34, n° 2, p. 214-220.
- LUSSIER (Z.). *Six projets de réforme et toujours pas de loi*. In "Revue internationale du droit d'auteur" (RIDA), 1987, n° 132, p. 28-57 [texte français avec traductions anglaise et espagnole en regard].
- LUTZ (M.J.) et RITSCHER (M.). *Computersoftware im Prozess*. In "Revue suisse de la propriété intellectuelle", 1986, n° 2, p. 205-214.
- MARCELLIN (Y.). *Le nouveau régime des oeuvres de commande en matière publicitaire*. In "Revue du droit de la propriété industrielle", 1985, n° 1, p. 16-20.
- MATVEEV (Y.G.). *L'enseignement relatif au droit d'auteur dans les établissements d'enseignement supérieur soviétiques (l'exemple de l'Université de Kiev)*. In "Bulletin du droit d'auteur" (Unesco), 1986, vol. 20, n° 4, p. 48-59.
- MEZGHANI (N.). *La situation et les problèmes du droit d'auteur en Afrique et plus particulièrement en Tunisie*. In "Bulletin du droit d'auteur" (Unesco), 1986, vol. 20, n° 2/3, p. 44-51.
- MILLE (A.). *La Convention de Rome face à l'évolution de la technique et du droit positif*. In "Bulletin du droit d'auteur" (Unesco), 1986, vol. 20, n° 4, p. 20-31.
- MORGAN (D.). *Cable, Computers, Copyright and Canadian Culture*. In "Intellectual Property Journal", 1986, p. 69-91.
- NABHAN (V.). *The New Copying Methods: Reprography, Sound and Audiovisual Recording*. In "Intellectual Property Journal", 1987, vol. 3, n° 1, p. 49-69 [texte anglais avec résumé français en regard].
- *Le statut des représentations d'oeuvres audiovisuelles pour fins d'enseignement au regard du droit d'auteur : une opinion juridique*. In "Intellectual Property Journal", 1986, vol. 2, n° 3, p. 381-396 [texte français avec résumé anglais en regard].
- NDIAYE (N.). *La Convention de Berne et les pays en voie de développement : Quid? In "Revue internationale du droit d'auteur" (RIDA), 1987, n° 131, p. 3-31 [texte français avec traductions anglaise et espagnole en regard].*
- OOSTERLINCK (R.). *Der Rechtsschutz von Daten kommerzieller Fernerkundungssatelliten*. In "Gewerblicher Rechtsschutz und Urheberrecht, Internationaler Teil" (GRUR International), 1986, n° 12, p. 770-779.
- PEDRAZZINI (M.M.). *100 Jahre Berner Übereinkunft: "Vom Wunsch geleitet, die Rechte der Urheber zu schützen"*. In "Revue suisse de la propriété intellectuelle", 1986, n° 2, p. 157-163.
- PETERS (P.). *Cable and Satellite Matters in Belgium*. In "European Intellectual Property Review", 1986, vol. 8, n° 12, p. 371-372.
- PHILLIPS (J.). *The Berne Convention and the Public Interest*. In "European Intellectual Property Review", 1987, vol. 9, n° 4, p. 108-114.
- PLATHO (R.). *Sind Kabel-, Satelliten- und Pay TV-Sendung eigenständige Nutzungsarten nach § 31 UrhG? In "Zeitschrift für Urheber- und Medienrecht" (ZUM), 1986, vol. 30, n° 11, p. 572-578.*
- REBOUL (Y.). *Le régime juridique de l'interview*. In "Revue internationale du droit d'auteur" (RIDA), 1987, n° 131, p. 55-179 [texte français avec traductions anglaise et espagnole en regard].
- REINHART (B.). *Das Institut der freien Benutzung im Urheberrecht*. In "Archiv für Urheber-, Film-, Funk- und Theaterrecht" (UFITA), 1986, vol. 103, p. 65-83 [texte allemand avec résumé anglais en regard].
- REITER (R.A.). *The Legal Protection of Personal Information in the Context of Videotext: a Preliminary Inquiry*. In "Intellectual Property Journal", 1986, p. 273-301.
- REMBE (R.). *Auteurs et artistes interprètes ou exécutants : une protection égale pour une contribution égale*. In "Bulletin du droit d'auteur" (Unesco), 1986, vol. 20, n° 4, p. 32-34.
- SINNOTT (T.J.). *Copyright on Operating System Software on Computer Chips: a Tale of Two Apples*. In "Intellectual Property Journal", 1987, vol. 3, n° 1, p. 1-48.
- STERN (R.H.). *The Center Will Not Hold—Recent US Developments in Protecting "Idea" Aspects of Computer Software*. In "European Intellectual Property Review", 1987, vol. 9, n° 5, p. 125-131.
- STEVENSON (C.P.). *Constitutional Aspects of Anton Piller Orders*. In "Intellectual Property Journal", 1986, p. 201-226.

- STOLL (T.). *Proprietary Protection of Computer Software in National and International Perspective*. In "German Yearbook of International Law", 1985, vol. 28, p. 370-408.
- STOLZ (F.). *Die Rechte der Sendeunternehmen nach den Urheberrechtsgesetzen der europäischen Nachbarstaaten und ihre Wahrnehmung in der Bundesrepublik Deutschland*. In "Archiv für Urheber-, Film-, Funk- und Theaterrecht" (UFITA), 1987, vol. 104, p. 31-67 [texte allemand avec résumé anglais en regard].
- SYROWIK (D.R.). *Ownership of Intellectual Property Rights in Software: Trying to Cover All of the Bases*. In "Software Protection", 1986, vol. 5, n° 5, p. 9-19.
- TETTENBORN (A.). *Recordings, Reproductions and Authorizing Infringement Yet Again: Time for a Change?* In "Intellectual Property Journal", 1986, vol. 2, p. 227-235.
- THUROW (N.). *Das neue französische Urheberrecht*. In "Archiv für Urheber-, Film-, Funk- und Theaterrecht" (UFITA), 1987, vol. 104, p. 9-29 [texte allemand avec résumé anglais en regard].
- TOUBOL (F.). *The Protection of Computer Programs in France*. In "European Intellectual Property Review", 1986, vol. 8, n° 1, p. 15-18.
- ULLMANN (E.). *Das urheberrechtlich geschützte Arbeitsergebnis: Verwertungsrecht und Vergütungspflicht*. In "Gewerblicher Rechtsschutz und Urheberrecht" (GRUR), 1987, vol. 89, n° 1, p. 6-14.
- ULMER (E.). *One Hundred Years of the Berne Convention*. In "IIC-International Review of Industrial Property and Copyright Law", 1986, vol. 17, n° 6, p. 707-715.
- UNION EUROPEENNE DE RADIODIFFUSION (UER). *Le vingt-cinquième anniversaire de la Convention de Rome*. In "Bulletin du droit d'auteur" (Unesco), 1986, vol. 20, n° 4, p. 35-37.
- WEINER (J.G.). *Protection of Folklore: a Political and Legal Challenge*. In "IIC-International Review of Industrial Property and Copyright Law", 1987, vol. 18, n° 1, p. 56-92.
- ZISSU (R.L.). *The Past Revisited—The Copyright Act of 1976 at Mid-decade: an Overview with Observations*. In "Journal of the Copyright Society of the USA", 1986, vol. 34, n° 1, p. 4-28.

Notice bibliographique

Direito de Autor. Princípios Fundamentais, par Antônio Chaves. Un volume de XII-538 pages. Forense, Rio de Janeiro, 1987.

Consacré aux principes fondamentaux de la législation sur le droit d'auteur, cet ouvrage est rédigé par Antônio Chaves, spécialiste du droit d'auteur bien connu au niveau international, ancien directeur de la faculté de droit de l'Université de São Paulo et aujourd'hui, notamment, président de l'Institut interaméricain de droit d'auteur (IIDA).

Il s'agit du premier d'une série prévue de huit volumes, qui est destinée à brosser un tableau complet de la situation de la législation sur le droit d'auteur et les droits voisins au Brésil. Le plan de l'oeuvre entière est impressionnant. Autant que l'on puisse en juger d'après ce premier volume, la série complète aura toutes les chances de constituer un véritable *magnum opus* et un ouvrage de base dans ce domaine du droit. Conformément au plan de publication qui y est indiqué, la

série traitera non seulement du fond de la législation sur le droit d'auteur et les droits voisins, mais aussi de l'infrastructure mise en place pour son application, ainsi que des dispositions administratives et des questions fiscales importantes dans ce contexte.

Comme son titre l'indique, le premier volume examine les principes fondamentaux du droit d'auteur. Il se compose de trois parties. La première traite de la nature, de l'importance et de l'évolution de la législation sur le droit d'auteur en général, et au Brésil en particulier; la deuxième, des questions concernant la titularité du droit d'auteur; la troisième, de l'objet de la protection des oeuvres originales (les oeuvres dérivées seront traitées dans le deuxième volume).

Dans chacune des trois parties, l'auteur analyse de façon très approfondie les divers aspects de l'objet considéré, en se référant souvent et à bon escient à la législation et à la jurisprudence — tant du Brésil que d'autres pays — ainsi qu'à des déclarations d'autres spécialistes du droit d'auteur. Ecrit dans un style alerte et vivant, l'ouvrage se lit facilement. Il est particulièrement intéressant en raison de tous les exemples pratiques qui en illustrent le texte et qui lui confèrent non seulement une valeur scientifique, mais aussi la dimension d'un manuel pratique complet sur les principes fondamentaux de la législation sur le droit d'auteur.

La première partie de l'ouvrage, qui est la plus courte, traite notamment des diverses théories juridiques relatives à la nature de la législation sur le droit d'auteur et à son évolution historique aux plans international et national. L'importance de cette législation y est aussi examinée. On y trouve un certain nombre d'exemples concernant, par exemple, les redevances et autres rémunérations que les auteurs célèbres peuvent percevoir aujourd'hui au titre des licences qu'ils accordent.

La deuxième partie de l'ouvrage traite des bénéficiaires de la protection du droit d'auteur, c'est-à-dire de la notion d'"auteur" pour ce qui est des oeuvres originales. Les éléments caractéristiques de la paternité et les problèmes que pose la détermination de l'auteur dans diverses situations (oeuvres collectives, oeuvres anonymes ou pseudonymes, oeuvres de commande, "hétéronymes", oeuvres créées dans le cadre d'un contrat de travail, etc.) y sont examinées. La question de la protection du folklore est également étudiée dans ce contexte.

La troisième partie, qui est la plus importante de l'ouvrage, traite des oeuvres originales en tant qu'objets de protection. Elle comprend six chapitres. Le premier est consacré à la notion d'"oeuvre" et examine à la fois des aspects plus généraux (diverses catégories d'oeuvres, l'originalité en tant que condition de la protection, etc.) et des aspects plus particuliers (par exemple, les droits des personnes dont il est question dans un ouvrage, etc.).

D'autres chapitres de cette troisième partie traitent de diverses catégories d'oeuvres originales. Ainsi, le deuxième traite notamment des oeuvres chorégraphiques et des pantomimes et le troisième, des oeuvres de l'art figuratif à deux ou à trois dimensions (oeuvres des beaux-arts, oeuvres photographiques, oeuvres cinématographiques, oeuvres des arts appliqués, oeuvres créées à des fins de publicité, etc.). Le quatrième chapitre de cette partie est consacré à des oeuvres orales ou écrites (livres, brochures, lettres, articles de journaux et de revues, sermons, allocutions, etc.). Le cinquième traite essentiellement des oeuvres musicales assorties ou non d'un texte. L'auteur y examine les divers éléments qui constituent une oeuvre musicale, y compris des exemples de musique contemporaine créée à l'aide d'ordinateurs et autres dispositifs électroniques. Dans ce contexte également, il traite des problèmes particuliers que posent les oeuvres dramatiques et dramatico-musicales. Enfin, le sixième chapitre a trait aux oeuvres scientifiques. Deux éléments particulièrement importants pour ce qui est de ces oeuvres y sont notamment examinés, à savoir les relations qui existent entre, d'une part, la protection

de l'inventeur pour son invention et, d'autre part, la protection de l'auteur pour son oeuvre décrivant une invention ou un autre objet scientifique. L'auteur examine les deux manières différentes d'envisager la protection, à savoir la nouveauté ou l'originalité, ainsi que des questions concernant la protection des idées, par exemple.

Ainsi qu'il a été mentionné dès le début, ce volume est, bien entendu, fondé essentiellement sur la législation et la jurisprudence brésiliennes, mais les diverses questions sont examinées dans un contexte beaucoup plus large; et c'est la perspective internationale dans laquelle l'auteur place ces questions qui rend l'ouvrage particulièrement intéressant également pour un public international. Ce volume, ainsi que la série entière dont il fait partie, seront donc sans doute extrêmement bien accueillis par ceux qui veulent se familiariser avec la législation et la pratique brésiliennes dans ce domaine et par ceux qui participent aux débats internationaux sur les divers problèmes que rencontre le droit d'auteur dans le monde d'aujourd'hui.

H.O.

Rettslig vern av EDB-programmer og databaser, par *Tarjei Stensaasen*. Un volume de 312 pages. TANO A.S., Oslo, 1987.

Le titre norvégien de cet ouvrage signifie en français "Protection juridique des programmes d'ordinateur et des bases de données". L'auteur examine en détail les différents éléments de la protection juridique touchant aux deux domaines traités, en prenant comme point de départ la législation norvégienne et la législation des autres pays nordiques mais en accordant aussi une large place aux initiatives prises dans d'autres pays.

Le livre est divisé en trois parties. La première contient des considérations générales liminaires et traite principalement des techniques utilisées et du besoin de protection; elle délimite par ailleurs les domaines traités dans le livre. La deuxième partie est consacrée à la protection des programmes d'ordinateur et la troisième à la protection des bases de données.

A propos de la protection des programmes d'ordinateur, l'auteur s'arrête sur les divers moyens légaux disponibles pour obtenir une protection (droits exclusifs, protection en vertu du droit de la concurrence déloyale, des brevets et des dessins et modèles industriels et en vertu du droit des obligations). Les dispositions types sur la protection du logiciel élaborées par l'OMPI font à cet égard l'objet d'un examen approfondi.

La partie consacrée aux bases de données débute par une étude du marché des bases de données et des conditions techniques que suppose la création de ces bases. L'auteur s'intéresse ensuite à deux grands problèmes qui se posent en la matière. Le premier concerne la protection contre l'accès non autorisé à une base de données et l'utilisation ultérieure des informations ainsi obtenues, et le second la protection de la base de données proprement dite, aussi bien en ce qui concerne les différentes oeuvres qui y figurent que la base considérée comme une entité.

On constate à la lecture de ce livre que l'auteur a une bonne connaissance des problèmes. Non seulement il fait le tour complet des différents aspects de la protection juridique dans ce domaine mais il présente un certain nombre de suggestions intéressantes quant à la façon de combler certaines lacunes des règles internationales et nationales en vigueur actuellement. Le livre est essentiellement axé sur les problèmes des pays nordiques mais contient aussi beaucoup d'éléments qui présentent un intérêt pour des lecteurs de pays très éloignés de cette région du globe.

H.O.

Calendrier des réunions

Réunions de l'OMPI

(Cette liste ne contient pas nécessairement toutes les réunions de l'OMPI et les dates peuvent faire l'objet de modifications.)

1987

- 3-11 septembre (Genève) — Comité permanent chargé de l'information en matière de brevets (PCPI) et Comité de coopération technique du Traité de coopération en matière de brevets (PCT/CTC)
- 14-19 et 22 septembre (Genève) — Réunion consultative sur la révision de la Convention de Paris (quatrième session)
- 21-30 septembre (Genève) — Organes directeurs (Assemblée générale, Conférence et Comité de coordination de l'OMPI; Assemblées des Unions de Paris, Madrid, La Haye, Nice, Lisbonne, Locarno, IPC, PCT, Budapest, TRT, Vienne et Berne; Conférences de représentants des Unions de Paris, La Haye, Nice et Berne; Comités exécutifs des Unions de Paris et de Berne; Comité des directeurs de l'Union de Madrid; Conseil de l'Union de Lisbonne) : sessions ordinaires
- 5-9 octobre (Genève) — Comité d'experts gouvernementaux sur les oeuvres des arts appliqués (convoqué conjointement avec l'Unesco)
- 2-6 novembre (Genève) — Comité d'experts sur l'harmonisation de certaines dispositions des législations protégeant les inventions (quatrième session)
- 23 novembre - 4 décembre (Genève) — Comité permanent chargé de l'information en matière de brevets (PCPI) : Groupe de travail sur l'information en matière de recherche
- 2-4 décembre (Genève) — Comité consultatif commun Unesco-OMPI sur l'accès des pays en développement aux oeuvres protégées par le droit d'auteur (convoqué conjointement avec l'Unesco)
- 7-11 décembre (Genève) — Comité d'experts gouvernementaux sur les oeuvres imprimées (convoqué conjointement avec l'Unesco)

Réunions de l'UPOV

1987

- 6-8 octobre (Genève) — Comité technique
- 8-9 octobre (Genève) — Comité administratif et juridique
- 12-13 octobre (Genève) — Réunion avec les organisations internationales
- 14 octobre (Genève) — Comité consultatif
- 15-16 octobre (Genève) — Conseil

1988

- 7-9 juin (Edimbourg) — Groupe de travail technique sur les systèmes d'automatisation et les programmes d'ordinateur
- 14-17 juin (Wageningen) — Groupe de travail technique sur les plantes potagères
- 20-24 juin (Melle) — Groupe de travail technique sur les plantes ornementales et les arbres forestiers
- 28 juin - 1er juillet (Hanovre) — Groupe de travail technique sur les plantes fruitières, et Sous-groupes
- 5-8 juillet (Surgères) — Groupe de travail technique sur les plantes agricoles

Autres réunions en matière de droit d'auteur et/ou de droits voisins

Organisations non gouvernementales

1988

21-25 mars (Locarno) — Société internationale pour le droit d'auteur (INTERGU) : Congrès

12-17 juin (Londres) — Union internationale des éditeurs (UIE) : Congrès

6-7 octobre (Munich) — Association littéraire et artistique internationale (ALAI) : Journées d'étude